

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 MAI 1856.

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Budget du Département des Affaires Étran- gères pour l'exercice 1856, un crédit supplé- mentaire de 53,632 francs.

(Voir les N°s 188 et 215 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président ; Marquis DE RODES, LAUWERS,
Baron SELYS-LONGCHAMPS, VAN WOUMEN et MICHIELS-LOOS, Rapporteur.

MESSIEURS,

La demande de crédit supplémentaire soumis à votre approbation, est principalement basée sur l'élévation des prix des denrées alimentaires et de quelques objets de matériel nécessaires à la marine.

La somme pétitionnée sera ajoutée au chapitre VIII du Budget des affaires étrangères pour 1856, imputable comme suit :

| | |
|---|--------------|
| ART. 44. Vivres. | fr. 22,152 » |
| ART. 47. Matériel | 16,500 » |
| — Grosses réparations aux machines des malles postes. | 15,000 » |
| Total | fr. 53,652 » |

Cette dépense, d'après l'Exposé des motifs, sera liquidée au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1856.

Votre Commission d'accord sur l'allocation de ce crédit, justifié par les circonstances, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de ses membres présents, l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
Prince DE LIGNE.

Le Rapporteur,
MICHIELS-LOOS.